

**MYÉLOME  
CANADA**



**MYELOMA  
CANADA**

**Exclusivement au service de la communauté canadienne du myélome**

**Un traitement d'entretien au légalidomide à la suite d'une greffe autologue de cellules souches ralentirait la progression de du myélome multiple.**

Essai 2005-02 de l'IMF, 26 mai 2010

Selon les résultats préliminaires de l'essai 2005-02 de l'IMF, un traitement d'entretien au légalidomide à la suite d'une greffe autologue de cellules souches ralentirait la progression de la maladie de 54% chez les patients atteints d'un myélome multiple.

Michel Attal, Ph.D., professeur en hématologie à l'Hôpital Purpan de Toulouse en France, a présenté les résultats lors d'une conférence de presse en prévision de l'édition 2010 de la réunion annuelle de l'ASCO. Il a indiqué que ces résultats préliminaires étaient prometteurs et ajouté que, s'ils étaient confirmés en dernière analyse, ceci démontrerait que le légalidomide peut améliorer la qualité de vie des patients atteints d'un myélome.

« L'essai a démontré que le légalidomide réduit de façon considérable le taux de progression; une réduction de 54% en terme de progression a été notée dans toutes les strates du groupe » a déclaré Attal. « Le légalidomide est probablement le premier traitement d'entretien efficace pour le myélome. »

Attal a également indiqué qu'il est important d'attendre les résultats des analyses finales de survie sans progression (SSP) et de survie globale (SG) — les données sont attendues pour décembre — avant de tirer des conclusions fermes au sujet de l'efficacité du médicament.

Les chercheurs de l'Intergroupe Francophone du Myélome ont inscrit 614 patients qui avaient subi une greffe autologue de cellules souches pour un myélome non progressif au cours des six mois précédents. Les chercheurs ont administré, au hasard, un placebo à 307 patients et 10 à 15 mg de légalidomide par jour à 307 patients jusqu'à la rechute.

En décembre 2009, après un suivi moyen de 24 mois, les chercheurs ont procédé à une analyse intérimaire planifiée et ont noté une progression de la maladie ou un décès chez seulement 25% des patients du groupe auquel on avait administré le légalidomide par rapport à 74% des patients du groupe auquel on avait administré le placebo.

Un traitement d'entretien au légalidomide a amélioré la période de randomisation de SSP de trois ans de 34% chez le groupe qui avait reçu le placebo par rapport à 68% chez le groupe qui avait reçu le légalidomide. Attal a déclaré que les résultats se maintenaient que les patients aient présenté ou non une réponse complète à la suite de la greffe. – par Jason Harris

Doug Blayney M.D., directeur médical du Comprehensive Cancer Center de l'Université du Michigan à Ann Arbor et président actuel de l'ASCO a déclaré que le myélome est un autre cancer qui s'ajoute aux maladies chroniques, un traitement de maintenance étant administré

aux patients afin de prolonger la rémission de la maladie et prévenir les rechutes, qui sont « dévastatrices et douloureuses ».